

RÉSERVE PARLEMENTAIRE ■ Précisions

Un article est paru, hier, sur la réserve parlementaire 2013. Les tableaux transmis par le ministère font état de dotations en mentionnant le nom du sénateur à avoir transmis le dossier. Jean-Pierre Sueur (PS) se retrouve ainsi à avoir financé des projets hors département. Mais pas avec sa réserve parlementaire d'environ 130.000 euros, qui n'a servi qu'au Loiret (une vingtaine

de communes en bénéficient chaque année, le sénateur n'en refusant aucune). Explication ? Dans chaque commission sénatoriale, les socialistes désignent deux personnes pour centraliser les dossiers de leurs collègues PS. À la commission des lois, Jean-Pierre Sueur fait partie de ces deux élus. Il assure le suivi administratif et transmet les demandes au ministère. Une fois validées, les subventions sont reversées dans les départements, au nom du sénateur qui les a proposées, et non de celui qui les a transmises. ■